

# Saumons



ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEFENSE DU SAUMON ATLANTIQUE

En attendant le retour de Saumons, la revue...

En 2010, l'AIDSA à 52 ans

## Le mot du Président

Voilà maintenant plus d'un an que le conseil d'administration de l'AIDSA m'a élu à votre présidence. Vous trouverez ci-après l'essentiel de mon rapport moral présenté lors de notre assemblée générale du 17 avril.

Pour moi, être élu, ce n'est pas recevoir un chèque en blanc, mais il s'agit de rendre compte et d'être à l'écoute de la vie de l'association.

Pendant cette année j'ai appris à mieux connaître le monde des protecteurs et/ou des pêcheurs de saumons.

Je ne fais pas partie des premiers et il y a longtemps que j'ai compris que l'on ne pouvait pas protéger une espèce, aussi emblématique soit-elle, sans protéger son habitat. Pour moi saumons, truites, aloses, brochet, tanche... même combat.

Pendant un an j'ai écouté, regardé, expliqué... le microcosme qui gravite autour de l'AIDSA et du saumon de l'Atlantique.

Certes mes activités antérieures m'ont facilité la tâche, mais je remercie tous ceux qui m'ont piloté dans cette approche. Le salon de la pêche sportive a été un moment, certes parisien, mais important pour cela.

Cette année le ministère de l'écologie élargi, le Meeddm, a lancé un grand projet de Stratégie nationale pour les poissons migrateurs (Stranapomi).

suite en page 16

## La Lettre de l'AIDSA

n° 3 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2010

## Sommaire

- p.2
  - ▶ Nouvelles de Normandie, la Touques, un exemple réussi de restauration
- p.5
  - ▶ La passe à poissons du Breuil-en-Auge
- p.6
  - ▶ La suppression du barrage-clapet de Lisieux
- p.7
  - ▶ Nouvelles du saumon : le homing, la morsure du saumon
- p.8
  - ▶ Pitié pour les ravalés
- p.9
  - ▶ Vaillants saumons de 1900
- p.10
  - ▶ Une convention pour une hydroélectricité durable
- p.11
  - ▶ La vie de l'association, l'assemblée générale du 17 avril
- p.14
  - ▶ Bilan des déclarations de captures de saumons
- p.15
  - ▶ Nos adhérents, écrivains halieutiques

## Agenda

- ▶ 4, 5 et 6 février, Paris, Salon de la pêche sportive
- ▶ 7, 8, 9 et 10 juin 2011, tenue du 28<sup>e</sup> congrès annuel de l'Ocsan au Groenland à Ilulissat

# Dossier, nouvelles de Normandie

*Sur la Touques, au 1<sup>er</sup> octobre 2010, 5 308 truites de mer ont franchi la passe à poissons du Breuil-en-Auge située à 32 km de la mer. Cela fait plusieurs années que de bons résultats sont observés sur ce bassin, ce qui fait de la Touques l'un des bassins les plus productifs d'Europe pour la truite de mer. C'est l'occasion de publier un article de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Onema, sur la restauration de ce bassin... un exemple à suivre.*

## LA TOUQUES, UN EXEMPLE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

### Un extrait de l'article de l'Onema

#### La Touques, un cours d'eau de référence

La Touques est située au cœur de la Normandie, aux confins des départements du Calvados, de l'Orne et de l'Eure. Ce fleuve côtier de 110 km, qui rejoint la Manche non loin de l'estuaire de la Seine, draine un bassin versant de 1 350 km<sup>2</sup>. Sa vallée marque l'identité du Pays d'Auge, région d'herbages et de vergers.

#### Naturellement remarquable

Située en bordure du grand bassin sédimentaire, la Touques est comme les rivières calcaires un cours d'eau aux débits réguliers et soutenus, aux eaux fraîches et au lit garni de galets de silex, toutes conditions très favorables aux salmonidés.

Des particularités géologiques en font un bassin remarquable :

- le réseau hydrographique est inversé, beaucoup plus dense à l'aval du bassin, fruit de la tectonique (lent soulèvement de l'éperon du Perche près de la source),

- des couches argileuses affleurantes au-dessus de la craie provoquent des épisodes de ruissellement. La Touques est une rivière de nappe, mais aussi avec des crues rapides, lui procurant une dynamique fluviale active :

son coefficient de sinuosité est élevé.

- la densité hydrographique, résultant des ruissellements, est importante : les nombreux affluents et ruisseaux sont autant de frayères pour les salmonidés.

L'importance de ces frayères et leur proximité de la mer explique l'abondance de la truite de mer, forme migratrice de la truite commune, qui allie ainsi, au recrutement élevé en juvéniles, les fortes capacités de croissance offertes par le milieu marin.

Les surfaces de production en truites de mer du bassin sont évaluées à 76 hectares. Compte tenu d'une productivité annuelle de 1 à 2 truites de mer pour 100 m<sup>2</sup>, le stock potentiel de la Touques est de l'ordre de 8 à 12 000 truites de mer.

#### En bon état écologique

Avec plus de 60 % de surfaces toujours en herbe pour 26 % de terres labourées, l'agriculture n'apparaît pas encore comme un facteur limitant pour la qualité des milieux aquatiques : les teneurs en nitrates restent très modérées (11 mg/l).

L'assainissement des eaux domestiques et industrielles représente

la première pression envers la qualité des eaux, essentiellement au niveau des principales agglomérations. La mise en service en 2004 de la nouvelle station d'épuration de Lisieux a permis une très nette amélioration de tout l'aval de la Touques.

L'hydro-morphologie des cours d'eau est remarquablement fonctionnelle. Parmi les très nombreux ouvrages ayant utilisé la force hydraulique, beaucoup sont ceux qui, délaissés, n'ont pas résisté aux décharges hivernales, libérant les écoulements naturels. Dans certains cas, la prévention des inondations a aussi nécessité la suppression d'ouvrages, comme à Lisieux.

Les ouvrages restants, encore nombreux, ont été progressivement aménagés (ouverts, supprimés ou équipés de dispositifs de franchissement) depuis plus de 25 ans pour rétablir la continuité écologique, notamment la circulation des poissons.

L'ampleur de ces actions et leurs résultats font du bassin de la Touques une référence en matière de continuité sur le bassin Seine-Normandie.

## Le long rétablissement des continuités

### La révélation d'un important potentiel

En 1978, une étude spécifique sur la truite de mer a été engagée sur la Touques, en accompagnement du premier Plan Saumon du ministère de l'environnement. Cette étude, poursuivie dans le cadre du plan suivant « Grands Migrateurs » de 1981, a confirmé la présence d'une population de truites de mer déjà importante, mais a surtout mis en évidence le très fort potentiel du bassin, exploité à seulement 15 % du fait d'obstacles aux migrations.

### Les premières initiatives

Le porter à connaissance, par l'Onema, auprès des acteurs locaux de l'aval de la Touques s'est concrétisé dans un premier regroupement des pêcheurs, communes et associations environnementales pour valoriser le potentiel des affluents en aval du barrage alors infranchissable du Breuil-en-Auge à 32 km de la mer.

Dans les années 1980, la Fédération de pêche du Calvados a réalisé les premières passes à poissons avec l'appui de l'Onema, tandis qu'un programme d'entretien des berges était engagé.

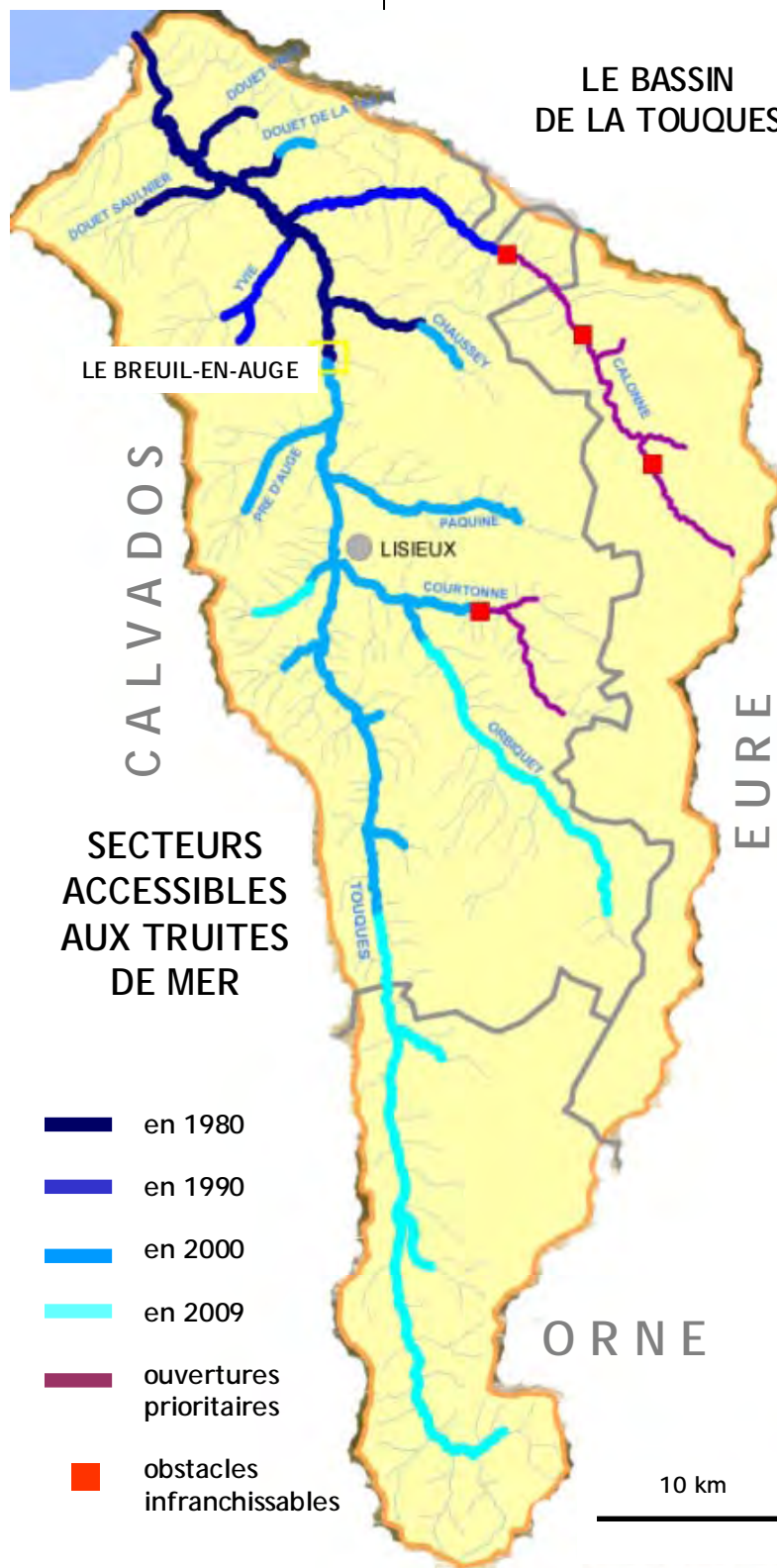
### La généralisation des actions

Les actions en faveur du rétablissement de la circulation des poissons se sont étendues dans les années 1990 sur l'amont du bassin, jusque dans le département de l'Orne. Les opérations de la Fédération de pêche du Calvados mettant en œuvre le Contrat « Retour aux sources » ont été complétées par des syndicats de rivière nouvellement créés (comme sur l'Orbiquet principal affluent de la Touques et jalonné d'ouvrages), des communes propriétaires d'obstacles et l'association « PARAGES », opérateur de la mise en valeur du tourisme-pêche sur la vallée.

Les projets techniques étaient élaborés conjointement entre la DDAF, maître d'œuvre, et l'Onema. A noter que l'obligation réglementaire d'équipement des ouvrages n'existait alors que sur la seule Touques en aval de son affluent l'Orbiquet.

### L'ouverture du verrou.

Devant l'avancement des réalisations sur l'amont du bassin, les injonctions du Service chargé de la Police des eaux ont abouti à la construction en 1999 d'une passe à poissons multi-espèces au barrage du Breuil-en-Auge.



La Fédération de pêche du Calvados en a encore assuré la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre d'une convention avec le propriétaire du barrage, prévoyant également la réalisation et la gestion d'un module de suivi des remontées. Les surfaces de production accessibles aux truites de mer ont alors été doublées grâce aux aménagements déjà réalisés sur l'amont.

#### Les évolutions des dernières années

Les décrets et arrêtés du 15 décembre 1999 ont étendu

l'obligation d'équipement des ouvrages pour la libre circulation des poissons migrateurs à l'ensemble des principaux cours d'eau du bassin de la Touques. Cela a permis en 2003 l'aménagement de l'obstacle principal fermant encore l'Orbiquet.

Ce cadre réglementaire a aussi servi pour l'ouverture d'ouvrages inutilisés, la suppression en 2007 du barrage-clapet de Lisieux (équipé d'une passe trop sélective) et l'aménagement en 2008 du Cirieux. Une dernière tranche de travaux est aussi

prévue sur la haute Calonne, dans l'Eure.

Fin 2007 a été créé le Syndicat mixte du bassin versant de la Touques, regroupant cinq Communautés de communes et huit communes des départements du Calvados et de l'Orne.

Sa vocation de restauration et d'entretien des cours d'eau comporte également l'assistance au bon fonctionnement des passes à poissons, dont l'efficacité demande un entretien régulier.

## Le bilan des actions engagées

### Une continuité presque achevée

Avant la première passe à poissons sur la Calonne en 1982, près de quinze obstacles sur le bassin de la Touques avaient déjà été démantelés, ou ouverts, pour faciliter l'évacuation des crues.

Presque 30 ans plus tard, 71 autres obstacles ont été aménagés, à savoir :

- 33 ouvrages supprimés, abaissés, ou ouverts, pour un coût actualisé de 1,2 M€,

- 38 autres ouvrages équipés de dispositifs de franchissement, pour un coût actualisé de 2,5 M€.

La proportion de surfaces accessibles est ainsi passée de 15 % avant 1982 à 86 % en 2009.

L'axe Touques est complètement ouvert aux migrations, alors qu'une dernière dizaine d'obstacles existe encore sur l'amont des affluents.

Plusieurs projets sont en cours, mais l'ouvrage le plus pénalisant se trouve à mi-cours de la Calonne, important affluent aval.

Cet obstacle, dépourvu de dispositifs de franchissement malgré les obligations réglementaires, stérilise les efforts déjà consentis en amont

dans le département de l'Eure ; en raison de l'entrave aux remontées et des dommages occasionnés par la turbine aux poissons en dévalaison.

### Une forte réponse biologique

Les remontées de truites de mer contrôlées à la passe du Breuil-en-Auge sont passées de 2 500 poissons en 2001 à plus de 6 000 en 2008, chiffre confirmé en 2009... et de nouveau en 2010.

La station de suivi étant située en amont de nombreux affluents, le stock actuel de la Touques avoisine donc maintenant 10 000 truites de mer, ce qui en fait non seulement la première rivière française, mais aussi une des meilleures rivières européennes pour ce poisson.

L'activité halieutique très soutenue qui en résulte illustre en outre les aménités et bénéfiques que peut fournir un cours d'eau en bon état écologique.

### Vers le très bon état écologique ?

Le très bon état écologique nécessite une hydro-morphologie fonctionnelle, y compris en matière de continuité.

Cet objectif est en passe d'être atteint sur la Touques.

Il appartient alors aux acteurs du bassin de veiller à sa préservation pour atteindre les plus ambitieux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Courtoisie Onema

Dr Arnaud Richard



Truites de Mer de la Touques



# LA PASSE À POISSONS DU BREUIL-EN-AUGE

## « Histoire d'un verrou... »

Le barrage du Breuil-en-Auge a été construit pour dériver les eaux de la Touques vers un, puis deux moulins (règlement d'eau de 1852), en court-circuitant un méandre de la Touques.

Sur le site, l'énergie hydraulique a longtemps été utilisée (moulin, chocolaterie et enfin distillerie) mais l'utilisation de la turbine a cessé au début des années 1990, pour cause de vétusté et d'un label de distillation à la flamme.

Ce premier ouvrage, situé à 32 km de la mer et qui constituait la limite de navigation sur la basse Touques, marque aujourd'hui la limite du domaine public fluvial. Sa hauteur de 2,40 m et sa configuration en plusieurs seuils en faisait un obstacle infranchissable.

Malgré le classement en 1924 de la Touques au régime des échelles à poissons, le barrage du Breuil-en-Auge constituait toujours dans les années 1980 la limite de remontée des salmonidés migrateurs, truites de mer et saumons. Ce « verrou » fermait ainsi l'accès aux 2/3 des surfaces de production en truites de mer du bassin.

En 1984, un premier projet d'aménagement d'une passe à poissons, entièrement financé par le plan « Grands Migrateurs », a été refusé par le propriétaire d'alors. En 1990, la vente de la distillerie et le nouveau décret de classement de 1986 imposant dans les cinq ans des dispositifs assurant la libre circulation des poissons ont permis de relancer ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de pêche du Calvados.

Malgré un financement complet, le projet a été encore refusé en 1994 à la veille du démarrage des travaux par le nouveau propriétaire, désireux de conserver son indépendance par rapport aux financements publics et préférant

réaliser lui-même le dispositif de franchissement réglementaire.

Une passe à ralentisseurs plans a été érigée sur le barrage en 1996, mais ce dispositif, adapté aux seuls salmonidés et mal dimensionné, ne répondait pas aux exigences multi-spécifiques de la loi (salmonidés, anguille, lamproies et aloses).

Les interventions de l'administration et de l'Onema, ont finalement abouti en 1998 à la signature d'une convention entre le propriétaire et la Fédération de pêche du Calvados pour la réalisation d'une passe toutes espèces, conçue par l'Onema et munie d'un dispositif de suivi vidéo-informatique automatisé.

Le montant de cet équipement, 340 000 € est à rapprocher des dépenses annuelles des pêcheurs de truite de mer (50 % de non-résidents) sur la Touques, évaluées par l'Inra en 1992 à 530 000 €.

La passe à bassins successifs a été mise en service en 1999 et le suivi vidéo-informatique en juin 2000. Elle est alimentée par le débit réservé minimal à maintenir dans la Touques en aval du barrage, fixé à 1 m<sup>3</sup>/s.

### La passe en chiffre :

- Dénivelé à franchir : 2,40 m
- 9 bassins successifs à fentes profondes
- Chute entre bassins : 0,27 m
- Largeur des fentes : 0,35 m
- Débit dans bassins : 600 l/s
- Dissipation énergie : 175 W/m<sup>3</sup>
- Débit d'attrait : 400 l/s
- Débit de la passe : 1 m<sup>3</sup>/s

Le coût (actualisé 2009) de 0,34 M€ a été financé par les partenaires de la mise en valeur des rivières à migrateurs de Basse-Normandie : le Meeddm 35 %, l'Onéma 25 %, la Région Basse-Normandie 16 %, le Département du Calvados 10 %, l'Agence de l'eau Seine-Normandie 6 %, le solde de 8 % restant à charge du propriétaire.

Le module de suivi est implanté en sortie de passe, au niveau d'un canal vitré rétro-éclairé. L'enregistrement des passages est automatiquement effectué par un logiciel détectant les variations de luminosité provoquées par les silhouettes des poissons.

Depuis la mise en route du suivi en juin 2000, plus de 35 000 truites de mer ont été comptabilisées. L'augmentation régulière des remontées au Breuil-en-Auge s'est fortement accélérée entre 2008 et 2010, avec 5 à 6 000 truites de mer par an. Une trentaine de saumons sont aussi recensés chaque année.

Ce suivi est assuré par les techniciens de la Fédération de pêche du Calvados, avec l'appui méthodologique de l'Onema. Le coût annuel de l'ordre de 15 000 euros est financé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région de Basse-Normandie et la Fédération de pêche du Calvados.

Courtoisie Onema



Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat à l'écologie, le 13 novembre 2009, devant la vitre de la passe à poisson du Breuil-en-Auge et plusieurs truites de mer.



Le même jour, un saumon atlantique de 90 cm franchissait la passe

# LA SUPPRESSION DU BARRAGE-CLAPET DU QUAI DES REMPARTS À LISIEUX

L'ancien barrage-clapet dit Lecarpentier du centre ville de Lisieux, d'une hauteur de 1,90 m, a été édifié au début des années 1960 pour réguler la répartition entre les deux bras de la Touques. Une passe à bassins avait été réalisée, sans réelle efficacité, car insuffisamment dimensionnée.

Les vannages des autres ouvrages de la ville ayant été supprimés après les inondations de 1974, le barrage-clapet, équipé d'un automatisme à contre-poids, restait le seul obstacle qui soit demeuré sur la Touques à Lisieux.

Dans le cadre du contrat « Retour aux sources », le dispositif de franchissement initial a été transformé en 1991 en passe à ralentisseurs, adaptée aux salmonidés et complétée en 1993 par une rampe-brosse pour les anguilles.

Le bon fonctionnement de ces dispositifs était cependant fréquemment contrarié par la vétusté du mécanisme ne permettant pas le réglage continu du niveau de la retenue. Ces dysfonctionnements aggravaient le blocage du transit sédimentaire dans la retenue imposant de coûteuses opérations d'entretien.

Ces difficultés de gestion, et le nouveau classement de fin 1999 fixant une liste élargie d'espèces migratrices, ont conduit à envisager la suppression de

l'ouvrage, en raison de l'absence de place pour y réaliser une passe multi-espèces à grands bassins.

Un projet a été élaboré en 2001 sous l'égide de la ville de Lisieux. Après les premières études hydrauliques, il a été décidé d'aménager le franchissement du seuil résiduel du clapet (0,90 m) sous la forme d'un parcours d'eaux vives, répondant aux attentes du club de canoë-kayak. Le projet a été défini par Hydro-stadium, filiale d'EDF spécialisée dans les stades de compétition d'eaux vives.

Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lisieux en 2007 et ont consisté notamment à :

- supprimer les deux anciens clapets sur les deux bras de la Touques,
- aménager les seuils résiduels, notamment avec le parcours d'eaux vive.

L'opération a été financée à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 20 % par la ville de Lisieux pour un coût de 418 000 € H.T., les principaux gains étant :

- la remise en écoulement libre de la Touques sur 450 m en amont du seuil principal avec une majorité de faciès courants,
- le nouvel attrait du ruisseau-frayère le Cirieux, jusqu'alors masqué dans la retenue,

- le rétablissement de la continuité écologique, migrations piscicoles et transport sédimentaire, ainsi que de la continuité d'usage nautique,

- la diversification du bras des Remparts par le parcours d'eaux vives,

- les économies d'entretien de l'ancienne retenue et de maintenance d'ouvrages vétustes.

Plus globalement, l'opération a permis de « libérer » la Touques en cœur de ville grâce à l'implication des élus et services de la ville de Lisieux, et de tisser un lien nouveau entre les habitants et leur rivière.

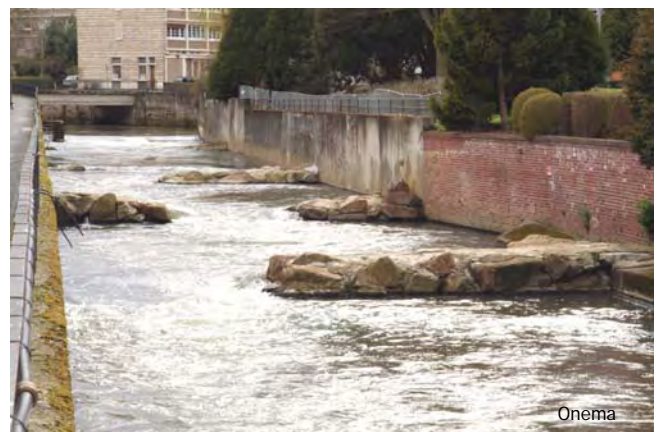
Les captures régulières de truites de mer dans les nouveaux « coups de pêche » en amont de l'ancien barrage en sont une illustration.

Ces travaux sur la Touques ont été complétés en 2008 par le rétablissement des remontées piscicoles sur le Cirieux grâce à la réalisation de dispositifs de franchissement par la commune de Saint-Désir.

Les grands courants restaurés sur la Touques, juste en aval, offrent maintenant de vastes capacités de croissance aux nombreux alevins produits par les multiples frayères de ce ruisseau.

Courtoisie Onema

## Avant et après les aménagements réalisés



# Nouvelles du saumon

## LE HOMING

A quelque chose, malheur est bon.

Le malheur, c'est le *Gyrodactylus salaris*, ce vilain parasite qui décime les populations de smolts dans les rivières à saumon les plus prestigieuses de la planète, à commencer par nombre de rivières norvégiennes.

Dans ces rivières, il a fallu employer les grands moyens et éradiquer tout ce qui vit à l'aide de la roténone. Ce faisant, on a pu préciser certaines modalités d'un point litigieux du comportement du saumon : le homing.

Pourquoi litigieux, le homing ?

Parce que le homing du saumon en particulier et de nombre de poissons en général est un grand mystère de la Nature, à l'égal de la métamorphose de la chenille en papillon.

Il s'agit d'un comportement qui permet au poisson migrateur anadrome adulte de retrouver, quand il est grand, la rivière qu'il a quitté petit quelques années auparavant pour y frayer et perpétuer l'espèce dans des conditions apparemment bonnes puisque c'est ainsi qu'il a pu naître.

Ce comportement étonnant a donné lieu à nombre d'hypothèses et de spéculations d'autant plus séduisantes qu'elles étaient

farfelues voire abracadabrantes : il n'en fallait pas plus pour séduire.

Parmi ces hypothèses, la théorie de NORDENG fit florès dans les années 1980. En quittant sa rivière natale, le jeune saumon - le post smolt - laisserait une trace odorante jusqu'aux aires d'engraissement, une trace qui guiderait le futur géniteur de la génération précédente sur le chemin du retour. Cette improbable mécanique fut formellement contredite par les travaux de HASLER qui montra clairement que ce qui guide le saumon à proximité, puis dans sa rivière d'origine, c'est bien l'odeur de l'eau. Une odeur que le jeune pré-smolt mémorise lors de sa migration d'avalaison.

Cette odeur est manipulable avec des traceurs olfactifs tels que la morpholine ou l'essence de rose.

Evidemment, en haute mer, cette odeur est imperceptible et c'est sans doute grâce à un compas magnétique que le saumon se guide jusque près des embouchures familières : nous sommes en terrain relativement connu avec ce que nous savons du pigeon voyageur, du papillon Monarque ou de la tortue marine, entre autres.

Mais qu'importe ! La théorie de NORDENG a la vie dure. Il a fallu

hélas ! qu'on vide des rivières à la roténone pour démontrer son ineptie. On s'en doutait déjà pour d'autres raisons telles que la repopulation du Rhin ou de l'Elbe - ou la Dordogne - avec des souches de saumons exotiques d'origines diverses. L'absence de juvéniles, ou la présence de juvéniles d'une autre provenance génétique, n'empêchent pas la recolonisation par les géniteurs.

Recolonisation ? Eh oui, même pour un saumon, le homing n'est pas une science exacte, et c'est bien heureux. Dans une population donnée, il y a toujours un petit pourcentage de géniteurs qui s'égareront ou se tromperont de rivière. Les saumons peuvent ainsi réinvestir des zones désertées, à la suite d'une pollution, d'un barrage ou d'une éruption volcanique, par exemple.

Les nouveaux venus contribuent aussi à diluer la consanguinité d'un stock donné, à condition de ne pas être trop nombreux.

Bref, si le homing fonctionne bien, tout est parfait. S'il fonctionne mal, c'est aussi très utile pour l'espèce.

On se demande pourquoi il n'y a pas des saumons partout !

Frédéric MAZEAUD

## LA MORSURE DU SAUMON

Dans nos belles rivières, on n'a jamais pris un saumon avec une ablette ou un goujon dans l'estomac.

On sait, nous l'avons déjà récemment expliqué, que le saumon, qui revient vers sa frayère natale avec l'idée de se reproduire, cesse de chasser et de s'alimenter, en mer d'abord puis

en eau douce, un phénomène appelé jeûne synchronique.

Une éternelle question se pose alors, une question qui divise les savants et les moins savants jusqu'au bord de la querelle :

**Pourquoi donc les saumons mordent-ils aux appâts, aux leurres ou à la mouche ?**

Disons d'abord qu'une fois dans la rivière, seuls quelques saumons sont mordeurs.

Ceci est particulièrement vrai pour les saumons du Pacifique qui sont pourtant tous des carnassiers. Parmi ces derniers, il est possible de capturer quelques saumons cohos (*Oncorhynchus kisutch*), quelques chinook (*O. tshawytscha*) et un très



occasionnel keta (*O.keta*). Il est d'ailleurs impressionnant de constater que dans une eau qui déborde de poissons, ni leurre, ni mouche, n'intéressent quiconque.

Le cas de la truite steelhead (*O.mykiss*) est légèrement différent. Ce grand migrateur est relativement mordeur. Comme il est rare, on a coutume de le relâcher non sans avoir marqué l'adipeuse, avec un brin de laine rouge par exemple. On s'aperçoit alors que contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce sont souvent les mêmes poissons que l'on reprend. On en déduit que l'envie de mordre est inscrite dans les gènes.

Les saumons ne mordent pas n'importe quand.

Ce comportement qui s'apparente à de l'agressivité est plus fréquent lorsque le poisson est énérvé, excité ou fatigué.

A Vancouver, la petite rivière de la Capilano regorge de saumons cohos qui stabulent dans un pool à l'eau transparente où ils

refusent en général le leurre. Puis les poissons s'engagent soudain dans l'eau blanche pour remonter cinquante mètres de rapides jusqu'au pool de dessus. On peut les suivre en sautant de rocher en rocher et arriver en même temps qu'eux. On les voit jaillir du courant dans la queue de pool comme des fantômes et glisser sans un mouvement vers un point hydrodynamiquement neutre où ils s'immobilisent. La ligne blanche de leur mandibule s'agite et trahit une respiration accélérée pendant cinq minutes : cinq minutes d'essoufflement et d'énervement pendant lesquelles les poissons se jettent sur tout ce qui passe, après quoi, c'est fini.

Pour un carnassier comme le saumon, la gueule est le seul moyen de satisfaire une curiosité qui lui est bien utile pour diagnostiquer ce qui est comestible ou ce qui ne l'est pas.

Pour cela, il est donc nécessaire de mordre, un réflexe parfois exacerbé qui persiste toute la vie chez certains individus, du

saumoneau au ravalé en passant par le géniteur.

Ce comportement mordeur pourrait bien être un avantage évolutif pour des poissons qui grandiront d'autant plus vite qu'ils seront capables de s'adapter illico et sans état d'âme à toutes les nourritures qui se présenteront dans le ruisseau, l'estuaire, puis l'océan : un comportement qui persiste chez certains individus indépendamment de toute intention de se nourrir, tout comme le chien-chien rapporte inlassablement la ba-balle.

Certains diront alors que si on exploite le comportement mordeur du saumon en le pêchant à la ligne, on écrème de la population les individus les plus doués pour la lutte pour la vie, ce qui est stupide pour des populations menacées.

Peut-être auront-ils raison...

F.M.

## PITIÉ POUR LES RAVALÉS

Ravalés, bécards, saumons noirs, kelts, mended, tous ces mots et quelques autres de plus désignent les géniteurs de saumon atlantique qui, bien qu'épuisés par la fraye, ont le bon goût de ne pas mourir, de se remettre de leurs émotions, et de repartir en mer pour un second voyage dont ils reviendront pour frayer une nouvelle fois. Après avoir accompli leur premier devoir génital à la Noël, les ravalés se retapent doucement en rivière en se laissant dévaler sans hâte vers l'embouchure, ce qui peut prendre trois ou quatre mois.

Un ravalé fait peine à voir avec son énorme tête en saillie sur un corps guère plus épais qu'une planche. A l'intérieur, ce n'est pas mieux. La musculature a fondu, la chair est blanche et fibreuse, et l'os translucide complètement déminéralisé. Seul signe d'espoir, le ravalé a perdu sa robe nuptiale multicolore, et ses écailles se sont rapidement

réargentées comme celles d'un smolt, ce qui indique qu'il est prêt à reprendre la mer.

Il y a des années à ravalés, et d'autres où ils sont rares. Il y a même des souches de saumon championnes du ravalement, telle la souche FUNDY, du moins si elle existe encore autrement que dans un conservatoire de gènes.

La Baie de Fundy constitue un isolat géographique bordé par le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle Ecosse. Ses saumons sont connus, grâce à des marques, pour être capables de frayer quatre ou cinq années de suite. Chez nous, un ravalé revient une deuxième fois, l'année suivante.

Dire que des saumons sauvages frayent trois fois, ou plus, est difficile, car la lecture de l'écaille est brouillée par la marque de ponte qui en érode le pourtour et finit par rendre l'interprétation divinatoire.

Un ravalé est donc un poisson qui a fait ses preuves tout seul. Il sait faire un aller-retour migratoire, trouver sa nourriture en haute mer et occuper sa place sur les frayères. C'est un capital biologique que l'on doit préserver dans le cadre d'une gestion intelligente de nos populations de saumons hélas ! souvent résiduelles. L'intérêt génétique et le savoir-faire que le ravalé présente - des caractères que l'on peut présumer héréditaires - contrastent avec son peu de valeur halieutique et culinaire.

Pêcher un ravalé permet tout juste de se vanter d'avoir pris un saumon. Quant à le faire cuire, même le chat n'en voudra pas.

Au printemps 2010, l'ouverture de la pêche n'a pas été fameuse pour les saumons. En revanche, on a capturé par endroit, en Bretagne par exemple, de nombreux ravalés, peut-être des retardataires pétrifiés par un



hiver long et froid : des prises bien inutiles en regard du service qu'elles pourraient rendre si on leur laissait le soin de vaquer à leur propre destin.

Il nous faut donc protéger les ravalés. Éduquer les pêcheurs, remettre à l'eau ces poissons fragiles, supprimer les hameçons barbares et les arpillons

blessants sont des mesures de bon sens.

On pourrait aussi retarder l'ouverture de la pêche d'une, deux, ou trois semaines pour retarder d'autant la fermeture.

Tout en sachant que parmi les ravalés, tous ne survivront pas.

Sachant que d'anciens travaux d'endocrinologie comparée mon-

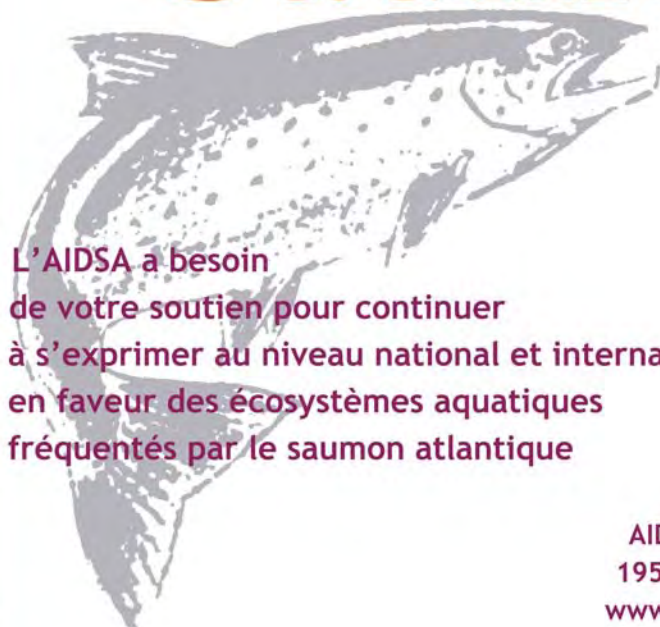
trient qu'on peut prédire la mort ou la survie d'un ravalé.

Laissons les ravalés vivre ou mourir en paix, il en va de l'intérêt du saumon, c'est à dire du nôtre.

F.M.

## Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique

# Saumons



L'AIDSA a besoin  
de votre soutien pour continuer  
à s'exprimer au niveau national et international  
en faveur des écosystèmes aquatiques  
fréquentés par le saumon atlantique

## AIDSA

Association de personnes  
(Loi de 1901)  
Fondée en 1958 (ex. ANDRS)  
Reconnue d'utilité publique  
(Décret du 4 mars 1985)

## Rejoignez-nous

AIDSA c/o Institut océanographique  
195, rue Saint-Jacques - 75005 Paris  
[www.saumonmag.com](http://www.saumonmag.com) [aidsa@free.fr](mailto:aidsa@free.fr)

## VAILLANTS SAUMONS

*1909, début du XX<sup>e</sup> siècle, heureuse époque, les saumons prolifèrent, vaillants saumons... effaçant les seuils à la force de leur caudale... le rétablissement de la continuité écologique sur nos rivières n'était pas encore d'actualité...*

*Extrait du livre d'Henri COUPIN,*

*« Les œufs de saumon sont déposés dans l'eau douce, et donnent naissance à de petits poissons pas bien jolis...*

*De même qu'à l'aller, les saumons s'arrêtent un instant dans l'eau saumâtre avant de s'engager dans l'eau douce. Puis les bandes se mettent à remonter le courant, les vieux individus en tête, les jeunes en arrière. Ces colonnes, d'ailleurs, ne sont pas toutes du même âge ; celles qui reviennent les premières sont les plus vieilles ; puis arrivent celles qui ont déjà effectué le voyage, et enfin les plus jeunes.*

*Dans cette montée, rien ne les arrête... Ils nagent au milieu du*

*fleuve et près de la surface de l'eau ; et comme ils sont très nombreux et qu'ils agitent l'eau violemment, ils font un bruit que l'on entend de loin.*

*Lorsque le temps est chaud ou à l'orage, ils rasant le fond de l'eau ou se réfugient dans les endroits les plus profonds, où ils peuvent jouir de la fraîcheur qu'ils recherchent ; et c'est par une suite de ce besoin de fraîcheur qu'ils aiment les eaux douces dont les bords sont*

*ombragés par des arbres touffus...*

*Si la température de la rivière et la qualité des l'eau leur conviennent, ils voyagent lentement ; mais s'ils veulent se dérober à quelque sensation incommode, ou à quelque danger, ils s'élancent avec tant de rapidité que l'œil a de la peine à les suivre.*

*On a remarqué qu'ils pouvaient parcourir en une heure un intervalle de dix lieues, et que lorsqu'ils ne sont pas forcés à des efforts prolongés, ils peuvent franchir en une seconde une étendue de vingt-quatre pieds.*

*Les saumons ont dans leur queue une rame très puissante, et c'est également par son*

*secours qu'ils franchissent des cataractes assez élevées. Ils s'appuient contre de grosses pierres, rapprochent de leur bouche l'extrémité de leur queue, en serrant le bout avec les dents, en font par là une sorte de ressort fortement tendu, lui donnent avec promptitude sa première fonction, débangent avec vitesse l'arc qu'elle forme, s'élancent à une hauteur de plus de quatre à cinq mètres, et franchissent la cataracte.*

*Ils retombent quelque fois sans avoir pu s'élaner au-delà des roches, ou l'emporter sur la chute d'eau ; mais ils recommencent bientôt leurs manœuvres, ne cessent de redoubler d'effort après des*

*tentatives très multiples ; et c'est surtout lorsque le plus gros de leur troupe, celui que l'on a nommé le conducteur, a sauté avec succès, qu'ils s'élancent avec une nouvelle ardeur. Quand les barrages sont trop hauts, on a soin de mettre des « échelles à saumons » pour leur permettre de les franchir....*

**Henry COUPIN**

*Extrait du livre ANIMAUX de nos pays (Salmo salar pages 218 et 219)*

*Bibliothèque, Dictionnaires, Manuels*

*Librairie Armand Colin*

*Librairie agricole de la maison rustique*

*PARIS 1909*

## Actualités

# HYDROÉLECTRICITÉ ET ENVIRONNEMENT, vers la recherche d'un équilibre...

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, après près de deux ans de discussion, est intervenue le 23 juin 2010 la signature d'une Convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques : 12 pages d'engagements mutuels et 18 signataires :

- Jean-Louis BORLO pour le Meeddm,
- les associations d'élus les plus concernées par l'hydroélectricité, les élus de montagne (Anem) et les maires de France (AMF),
- des associations représentant l'hydroélectricité française : l'UFE, France Hydro Electricité, l'EAF, le Syndicat des énergies renouvelables (SER),
- les principaux producteurs hydroélectriques français : EDF, GDF-Suez, la Compagnie nationale du Rhône (CNR),
- des organisations non gouvernementales : le WWF, la Fondation Nicolas Hulot, SOS Loire Vivante-ERN France, Anper-Tos, l'UICN France, le NASF France,
- le Comité national de la pêche professionnelle en eau douce,
- le Comité de liaison des énergies renouvelables.

Deux non signataires mais susceptibles de siéger en tant qu'observateur au Comité de suivi de la mise en œuvre de la convention :

- la fédération France Nature Environnement,
- la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Les ambitions affichées :

Extrait du Communiqué du Meeddm : « Face à l'urgence climatique, aux contraintes énergétiques, l'érosion de la biodiversité, l'impératif de restauration de la qualité des milieux et des masses d'eau, le Gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables (23 % de la production nationale en 2020), de restauration des continuités écologiques (trame verte et bleue) et du bon état écologique des masses d'eau (66 % en bon état en 2015).

La conciliation de ses objectifs ne va pas de soi. Et il est important de trouver le point d'équilibre entre des objectifs qui peuvent être contradictoires. Aussi a-t-il été décidé de développer l'hydroélectricité dans la limite de la cohérence de ce développement avec les autres exigences de même importance... la nécessité d'un programme volontariste de développement d'énergies renouvelables à haute qualité environnementale ».

La convention prévoit notamment :

- Un effort sur la recherche relative à la connaissance des espèces (comme l'anguille) et des impacts des ouvrages...
- Un effort de mise aux normes des ouvrages existants par le respect des obligations légales (débit réservé et passes à poissons sur les cours d'eau où elles sont

obligatoires), meilleur suivi des impacts, mise en place de démarches pour l'amélioration de la continuité écologique.

- Un plan d'effacement d'ouvrages hydrauliques en déshérence : plus de 60 000 recensés (inférieurs à 5 m) dont 1.200 sont à aménager ou à supprimer d'ici 2012.

- L'effacement de cinq ouvrages hydroélectriques dont ceux de La Roche-qui-Boit (15 m) et de Vezins (36 m) sur la Sélune, les autres étant de faible importance.

- L'identification du potentiel de développement de l'hydroélectricité dans les secteurs où les enjeux environnementaux sont moindres, en cohérence avec la révision des classements de cours d'eau, afin de se donner les moyens d'atteindre à la fois un objectif de développement de la production hydroélectrique de 3 TWh supplémentaires d'ici 2020 et l'objectif de bon état d'au moins 66 % des masses d'eau en 2015 (note : aujourd'hui le productible hydroélectrique français est de 67 TWh pour 25 400 MW installés).

L'AIDSA n'était pas associée à ces travaux, mais informée via M-A MARCELLIER, administrateur, et représentant français du NASF, signataire.

Rien dans la convention en ce qui concerne le barrage de Poutès sur le haut Allier si ce n'est un engagement à renouveler la concession à EDF qui doit étudier une alternative à l'ouvrage actuel, même production électrique, mais mieux franchissable aux saumons... tant qu'ils s'obstineront à y parvenir...

Deux politiques s'affrontent depuis longtemps autour de nos cours d'eau, celle « énergétique » et celle « environnementale », sans parler de celle agricole.

La prise de conscience des enjeux liés aux grands changements globaux (le climat) est aujourd'hui dans tous les esprits avec la dimension médiatique et économique qu'on lui donne. Celle environnementale, finalement plus récente, a peiné à se faire reconnaître, avec les conséquences que l'on sait sur le fonctionnement de nos socio-hydrosystèmes.

Ces deux politiques s'exprimeront de toute façon, avec ou sans la convention, mais celle-ci existe aujourd'hui. Espérons alors qu'elle permette aux deux dynamiques de co-exister, avec le moins d'affrontement possible sur les bassins, au profit de nos milieux aquatiques bien malades et des espèces vivantes inféodées, y compris celle qui pense.

Mais, l'ingénierie industrielle est bien rodée, elle sait être efficace, alors que de l'autre côté tout reste à construire, y compris les référentiels de base permettant de qualifier le fonctionnement de nos milieux : bon état ou pas, continuités diverses, axes ou trames, verte, bleue, dixième ou pas dixième du module... et la panoplie réglementaire associée.

Avant que le diagnostic du médecin au chevet de nos cours d'eau ne soit connu, il nous faut agir, ensemble, pour redonner à nos milieux un peu de santé.

Bonne chance à la convention « hydro-électrico-environnementale ».

## Vie de l'association

### Assemblée générale ordinaire, Paris, le 17 avril 2010

#### Rapport moral, par Jean Allardi, président

Cher(e)s Ami(e)s, cher(e)s Collègues,

Nous tenons aujourd'hui notre première assemblée générale après la disparition brutale de notre président Jean-Pierre TANE.

Chacun d'entre nous garde un souvenir particulier de Jean-Pierre.

Connaissant Jean-Pierre depuis le début des années 1970, j'en garde le souvenir de l'ingénieur qui travaillait au service de la pêche et de l'hydrobiologie du ministère de l'environnement sous la direction de Monsieur Louis Charbonnel. Déjà, à l'époque, il manifestait son caractère et sa détermination. Dès cette époque, il manifestait déjà sa passion pour la défense du saumon. Je pense qu'on lui doit en grande partie des opérations

mémorables comme le jumelage de la Rivière Dordogne avec la rivière Jacques Cartier au Québec.

Après la création de la Direction de l'eau en 1993, Jean-Pierre quitte le ministère et le domaine de la pêche pour se consacrer à celui du bois et de la forêt. Fidèle à sa formation d'origine des eaux et forêts, Jean-Pierre a toujours défendu notre environnement et plus particulièrement celui du saumon de l'Atlantique.

Malheureusement au cours de l'été 2009 la maladie sournoise et brutale l'a emporté le 3 octobre 2009. Depuis la Toussaint les cendres de Jean-Pierre reposent dans le petit cimetière de Névache dans la vallée de la Clarée.

Pour que chacun puisse se rappeler ses souvenirs personnels, je vous demande de respecter un instant de recueillement. Je vous remercie.

Appelé à lui succéder le 28 mars 2009, rien ne me prédisposait à présider l'AIDSA comme j'ai eu l'occasion de vous le dire. Même si mon activité professionnelle me facilitait la tâche, il a fallu, qu'en votre nom, je reprenne contact avec ce monde que j'avais abandonné.

Je tiens à remercier tout ce qui m'ont facilité ce travail et sur qui je compte pour faire de l'AIDSA une association pas comme les autres.

Pas à pas je découvre ce microcosme si particulier du



saumon et de sa pêche. J'entends de-ci de-là des gens qui s'interrogent sur le « I » de notre association. Certes nous n'avons pas les moyens des associations anglo-saxonnes qui font du saumon un gigantesque business caritatif. Nous avons, et nous en sommes fiers, le plaisir et l'honneur de compter dans nos membres, ainsi qu'au conseil, des collègues étrangers. Avec ces collègues, et leurs associations respectives, nous nous efforcerons de maintenir des relations cordiales et amicales.

En tant qu'ONG nous tiendrons notre place auprès des structures intergouvernementales dans lesquelles la France est représentée. Je pense en particulier à l'Ocsan. Dans ce cadre l'AIDSA se rapprochera du ministère, de l'Onema et des autres ONG présentes auprès de l'Ocsan (WWF...). L'année passée, comme vu avez pu le lire dans la Lettre saumon, nous étions représentés en Norvège par Sylvie Tissier, Frédéric Mazeaud et Christian Vernes.

Mais à l'international ce qui me paraît essentiel -moi qui ne suis pas pêcheur- c'est que chacun d'entre vous qui satisfait sa passion à travers le monde vous soyez fiers et dignes d'appartenir à l'AIDSA.

Au niveau national, l'objectif que je donne à l'AIDSA est d'occuper efficacement les « places » qui nous sont offertes pour y défendre les positions de l'AIDSA, et cela n'est pas toujours facile !

Dans chaque AAPPMA le pêcheur membre de l'AIDSA a un rôle à jouer des positions que notre association devra en permanence affiner et préciser.

Dans les structures de la pêche ou de l'eau -un jour elles fusionneront peut-être- les Cogepomi et les Comités de bassin sont aujourd'hui incontournables ... mais les places y sont rares et nous ne sommes pas l'association la plus puissante.

Au niveau national, le Comité National de l'Eau (CNE) est le lieu où se fait la politique de l'eau et de la pêche. Notre présence y est assurée actuellement par notre ami Jean Servat.

Pour occuper ce territoire (pacifiquement) il faut bien sûr renforcer l'AIDSA. Mais pour cela, il faut aussi que chacun d'entre nous entretienne les bonnes relations avec ceux qui détiennent, ou croient détenir, des éléments de connaissance (scientifiques, techniciens et pêcheurs éclairés).

L'AIDSA doit être le lieu de confrontation et d'élaboration de notre doctrine.

Pour essayer de répondre à cette approche, votre président a été appelé à participer au nom de l'AIDSA, à plusieurs colloques et rencontres ces derniers mois.

- Colloque « Saumon pour une bonne gestion des habitats et des salmonicultures de repeuplement » à Oloron-Sainte-Marie organisé par l'Onema les 21 et 22 octobre 2009
- Rencontres de Biarritz sur « les petites pêches professionnelles côtières estuariennes et continentales » où j'ai eu l'occasion de présenter une communication et d'assurer l'animation d'une session à la demande des organisateurs.
- Participation le 12 décembre, à la demande de la Commission locale de l'Eau (CLE) du Sage de la Sélune, à une rencontre consacrée à l'effacement des barrages de la Roche-qui-Boit et de Vezins sur la Sélune. Cette opération, dont on parle depuis si longtemps, doit être l'occasion unique pour apporter la preuve que les lois de l'écologie peuvent être à l'origine de nouveaux espoirs pour les populations locales.
- Participation à la journée Anguille organisée par l'Onema, le 26 janvier 2010.
- Participation aux journées organisées par Logrami les 23 et 24 mars 2010 à Orléans. Il m'a été demandé de tirer les enseignements de ces journées.

Outre l'intérêt en matière d'évolution des connaissances, ces journées sont l'occasion de contacts multiples avec les acteurs de terrains que l'on n'a pas souvent l'occasion de rencontrer.

Il en est de même du salon annuel des pêches sportives de Paris, début février en 2009 et du 11 au 14 février cette année. C'est un moment fort de la vie de l'association, l'occasion pour une majorité de nos administrateurs de se retrouver et de rencontrer nos adhérents et sympathisants.

La participation à ces rencontres décentralisées ne sont pas incompatibles avec une activité centralisée auprès du Meeddm. Celui-ci a décidé de lancer un plan stratégique pour les poissons migrateurs (Stranapomi) qui devrait être présenté en fin d'année par le ministre secrétaire d'Etat à l'écologie. Sur les six groupes thématiques mis en place, nous sommes présents dans cinq et assurons l'animation de deux groupes, ce qui est une présence exceptionnelle auprès du ministère.

Cette activité au quotidien qui vise à remettre en place l'AIDSA, s'accompagne de la publication, que l'on souhaite régulière (quatre numéros par an), de la Lettre Saumons, outil de liaison entre nous et de communication vis-à-vis de l'extérieur.

Un petit mot également de notre site Internet, saumonmag.com, qui reste et à actualiser, mais qui, même sans forum, a vu sa fréquentation doubler en deux ans.

Pour justifier cette action de votre président, l'AIDSA va recevoir au début du mois de mai une délégation de la FOQA, la Fédération québécoise du saumon atlantique, membre de l'AIDSA, et du ministère de l'environnement du Québec. Notre Conseil d'administration a également décidé de mandater trois collègues pour se rendre au mois de juin à la réunion de l'Ocsan au Québec.

Voici, mes chers collègues, les grandes lignes de mon activité pour répondre à la confiance que vous m'avait faite il y a un peu plus d'un an.

Je vous remercie pour votre attention.

Jean Allardi

## Extrait du rapport financier du trésorier

L'exercice 2009 se termine avec un résultat bénéficiaire qui s'élève à (+) 5 129 €.

Le bilan 2009 affiche un total en équilibre à 16 443 € au 31 décembre 2009. Sur le compte de résultat, l'exercice 2009 est donc positif. Les recettes s'élèvent à 14 755 euros, en hausse par rapport aux années précédentes, alors que les dépenses sont en baisse avec 9 748 euros au 31 décembre 2009.

Ce résultat trouve son origine dans la baisse des frais de gestion de l'association et le retour de l'aide

financière du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (le Meeddm).

A noter le bon résultat du salon de la pêche 2009 qui nous permet quelques recettes supplémentaires grâce à la vente de différents produits associatifs et à celle des ouvrages halieutiques écrits par nos adhérents, en particulier celui de Sylvie TISSIER « La Rivière du Paradis ».

L'exercice 2009 a ainsi permis d'atteindre l'objectif que s'était

fixé le Conseil d'administration en 2008, à savoir, retrouver une capacité d'autofinancement (cotisations et dons) dans un contexte de diminution des aides publiques.

L'effort est à maintenir sur 2010, ce qui nous devrait permettre de retrouver, en plus grand nombre, nos adhérents et sympathisants qui saluent d'ores et déjà la parution de la Lettre Saumons.

## L'AIDSA sera présente au Salon de la Pêche de Paris

SALON DE LA  
**PÊCHE**  
S P O R T I V E



**MOUCHE • LEURRE • TOURISME  
MER • RIVIÈRE • PÊCHE EXOTIQUE**  
[www.salondelapeche.com](http://www.salondelapeche.com)

RENSEIGNEMENTS :  
LOISIRS ET SALONS - 11, rue de Milan - 75009 PARIS  
Tél (33) 01 49 70 73 11 - Fax (33) 01 48 74 61 49



Cette année, le Salon de la Pêche sportive se déroulera au Parc des Expositions à Paris, Porte de Versailles, Hall 8, du vendredi 4 au dimanche 6 février 2011.

Comme chaque année, l'AIDSA participera au Salon de la Pêche qui est l'occasion de rencontrer nombre de sympathisants et membres de l'AIDSA, passionnés de pêche à la mouche et amoureux des rivières.

Un grand bassin (sans l'eau gelée) devrait permettre à nos amis du Club des Saumoniens de faire des démonstrations de lancer à la canne à mouche à deux mains et de tester différents matériels...

Rendez-vous sur le stand de l'AIDSA les 4, 5 et 6 février 2011.

Vous trouverez toutes les informations sur le site du Salon au [www.salondelapeche.com](http://www.salondelapeche.com). Les visiteurs bénéficient d'entrées à demi tarif, 6 € au lieu de 12 € en se qualifiant sur le site du salon.



# Bilan des déclarations de captures de saumons à la ligne en France

Le bilan provisoire des captures de saumons à la ligne en France au 13 octobre 2010

L'Onema, nous a aimablement autorisé à publier les estimations provisoires au 13 octobre des captures de saumons à la ligne en zone fluviale pour l'année 2010 :

1 254 saumons déclarés, un résultat provisoire moins catastrophique que celui de 2009...

La distribution mensuelle de ce 1<sup>er</sup> bilan fait apparaître la répartition suivante :

- 27 % de mars à juin, dont seulement 54 saumons en mars,
- 22 % en juillet,
- 23 % en août,
- 24 % en septembre, le reste en octobre.

Un report de quelques semaines de l'ouverture de la pêche, de la mi-mars au début du mois d'avril, aurait permis à la fois de préserver les saumons ravalés, pêchés et blessés en mars 2010 sur la quasi totalité de nos petits fleuves côtiers, mais aussi de permettre à de grands saumons de printemps, meilleurs reproducteurs, de rejoindre des zones sanctuaires et gérées, pour peu qu'elles existent sur nos bassins.

Le bilan a sans doute été sauvé par l'importance des captures de castillons aux mois de septembre-octobre.

Ce bilan ne comptabilise pas les saumons graciés. Espérons qu'ils soient de plus en plus nombreux et pensons à un moyen de les comptabiliser.

Un grand merci au Centre d'interprétation des captures des Salmonidés migrateurs de l'Onema de Cesson Sévigné en Bretagne.

| Bassins ou rivières                                   | Total provisoire au 13/10/2010        | Bilans des années précédentes        |              |              |              |            |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|
|   |                                       | 2005                                 | 2006         | 2007         | 2008         | 2009       |
| <b>Normandie</b>                                      |                                       |                                      |              |              |              |            |
| Canche  | 0                                     |                                      |              | 4            | 5            | 0          |
| Authié  | 0                                     |                                      |              | 4            | 3            | 1          |
| Bresle  | 2                                     | 55                                   | 30           | 1            | 4            | 3          |
| Arques  | 5                                     | 80                                   | 25           | 7            | 7            | 5          |
| Valmont   | 0                                     |                                      |              | 1            | 0            | 0          |
| Seine   | 0                                     |                                      |              | 2            | 0            | 0          |
| Touques   | 2                                     |                                      |              | 2            | 3            | 2          |
| Saire   | 16                                    |                                      |              | 2            | 8            | 0          |
| Vire  | 4                                     | 2                                    | 3            | 0            | 0            | 2          |
| Sienne  | 25                                    | 10                                   | 29           | 54           | 37           | 20         |
| Sée   | 137                                   | 222                                  | 402          | 189          | 189          | 73         |
| Sélune  | 169                                   |                                      |              | 120          | 119          | 42         |
| Couesnon  | 26                                    | 15                                   | 36           | 14           | 26           | 14         |
| Autres (2005-2006)                                    |                                       | 12                                   | 37           |              |              |            |
| <b>Total Normandie</b>                                | <b>386</b>                            | <b>396</b>                           | <b>562</b>   | <b>400</b>   | <b>401</b>   | <b>162</b> |
| <b>Bretagne Nord</b>                                  |                                       |                                      |              |              |              |            |
| Gouet   | 0                                     |                                      |              | 0            | 2            | 0          |
| Leff  | 13                                    | 14                                   | 10           | 2            | 6            | 3          |
| Trieux  | 30                                    | 40                                   | 31           | 58           | 42           | 42         |
| Jaudy   | 14                                    | 16                                   | 10           | 10           | 2            | 4          |
| Léguer  | 54                                    | 152                                  | 134          | 61           | 123          | 67         |
| Yar   | 0                                     | 5                                    | 7            | 4            | 0            | 0          |
| Douron  | 18                                    | 25                                   | 36           | 22           | 29           | 9          |
| Queffleuth  | 6                                     | 1                                    | 1            | 1            | 10           | 5          |
| Penzé   | 37                                    | 24                                   | 46           | 30           | 74           | 30         |
| Flèche  | 0                                     |                                      |              | 0            | 1            | 0          |
| Aber-Ildut  | 9                                     | 3                                    | 3            | 6            | 11           | 4          |
| Aber-Wrac'h   | 9                                     | 2                                    | 10           | 3            | 6            | 2          |
| Elorn   | 55                                    | 99                                   | 126          | 79           | 66           | 45         |
| Mignonne  | 6                                     | 21                                   | 31           | 12           | 11           | 0          |
| Camfrouit   | 1                                     | 4                                    | 1            | 2            | 6            | 0          |
| Aulne   | 38                                    | 75                                   | 176          | 52           | 53           | 45         |
| <b>Total Bretagne Nord</b>                            | <b>290</b>                            | <b>481</b>                           | <b>622</b>   | <b>342</b>   | <b>442</b>   | <b>256</b> |
| <b>Bretagne Sud</b>                                   |                                       |                                      |              |              |              |            |
| Goyen   | 105                                   | 23                                   | 74           | 14           | 30           | 32         |
| Jet   | 4                                     |                                      |              | 2            | 10           | 3          |
| Steir   | 11                                    | 117                                  | 111          | 10           | 15           | 12         |
| Odet  | 8                                     |                                      |              | 19           | 23           | 9          |
| Aven  | 23                                    | 37                                   | 46           | 34           | 30           | 18         |
| Isole   | 10                                    |                                      |              | 6            | 10           | 4          |
| Ellé  | 163                                   | 152                                  | 185          | 193          | 202          | 98         |
| Laita   | 29                                    |                                      |              | 1            | 1            | 2          |
| Scorff  | 41                                    | 55                                   | 100          | 62           | 26           | 19         |
| Blavet  | 63                                    | 192                                  | 139          | 163          | 103          | 68         |
| Kergroix  | 0                                     | 4                                    | 0            | 2            | 1            | 2          |
| Autres (2005-2006)                                    |                                       | 3                                    | 3            |              |              |            |
| <b>Total Bretagne Sud</b>                             | <b>457</b>                            | <b>580</b>                           | <b>655</b>   | <b>506</b>   | <b>451</b>   | <b>267</b> |
| <b>Sud-Ouest</b>                                      |                                       |                                      |              |              |              |            |
| Gave d'Oloron   | 70                                    | 210                                  | 203          | 97           | 213          | 63         |
| Gave de Mauléon                                       | 8                                     | 50                                   |              | 16           | 23           | 15         |
| Gaves réunis  | 8                                     |                                      |              | 0            | 1            | 1          |
| Gave de Pau   | 0                                     | 1                                    | 1            | 0            | 0            | 0          |
| Nive  | 4                                     | 10                                   | 1            | 0            | 2            | 7          |
| Adour   | 30                                    |                                      |              | 0            | 2            | 4          |
| Nivelle   | 0                                     | 0                                    | 1            | 1            | 0            | 0          |
| <b>Total Sud-Ouest</b>                                | <b>120</b>                            | <b>271</b>                           | <b>206</b>   | <b>114</b>   | <b>241</b>   | <b>90</b>  |
| <b>Total déclarations saumons capturés à la ligne</b> | <b>1 253</b>                          | <b>1 728</b>                         | <b>2 045</b> | <b>1 362</b> | <b>1 535</b> | <b>775</b> |
| <b>Bassins ou rivières</b>                            | <b>Total provisoire au 13/10/2010</b> | <b>Bilans des années précédentes</b> |              |              |              |            |
|   |                                       | 2005                                 | 2006         | 2007         | 2008         | 2009       |



# Nos adhérents, écrivains halieutiques

La Lettre Saumons est l'occasion de publier des extraits d'ouvrages écrits par nos adhérents passionnés de pêche et de voyage.

Extrait du livre de Sylvie Tissier « La rivière du paradis »

## Savoir-vivre et savoir vivre

*Seul un trait d'union différencie les deux expressions comme pour mieux souligner que l'une ne va pas sans l'autre. A une époque où les médias ne cessent de prôner la qualité de la vie, la pêche semble tout indiquée pour procurer aux gens ce qu'ils recherchent : le contact avec la nature, le calme, la tranquillité, une meilleure connaissance du monde qui les entoure. Pour beaucoup d'entre nous, profiter de la vie, savoir vivre c'est tout cela. Hélas, bien souvent, le savoir-vivre (avec un trait d'union) semble être ignoré par ces mêmes personnes et cela gâche bien des plaisirs (...).*

Essayons cependant de faire quelque chose. Qui dit « savoir-vivre » dit « code ». Trouvant qu'il serait bien vieux jeu d'énoncer des règles que personne ne respecterait, je préfère édicter les règles du pêcheur imparfait au lieu de celles du parfait pêcheur. Ainsi, par esprit de contradiction, peut-être ne seront-elles pas suivies...

1. Prenez bien soin de votre tenue. Imitant en cela un présentateur de télévision aujourd'hui disparu, je suggère une tenue adaptée aux conditions météorologiques et à l'environnement : blanche les jours sombres, jaune à la nuit tombée selon les conseils de la Prévention routière, rouge si vous pêchez dans un herbage où il y a un taureau (succès assuré) ou des bœufs (ils aiment aussi). Vous ne pourrez peut-être pas pêcher longtemps, mais cela sera un divertissement très apprécié de vos amis, surtout s'ils sont sur la rive en face.

2. Marchez très près du bord le long du parcours en ayant soin de vous penchez de temps à autre à l'endroit susceptible de cacher des truites. Ainsi elles seront prévenues de votre arrivée et prendront leurs dispositions en conséquence.

3. Si vous décelez de loin un homme couleur de muraille, immobile et bien caché au ras de l'eau, il s'agit sans doute d'un pêcheur en mouche sèche attendant patiemment depuis trois quarts d'heure que « sa » truite se mette à gober. N'hésitez surtout pas, allez franchement et ostensiblement vers lui, ne tenez aucun compte des gestes discrets qu'il fera pour vous tenir à l'écart et demandez-lui si ça mord. La réponse ne sera peut-être pas celle que vous attendiez, mais votre vocabulaire s'enrichira de quelques jurons locaux jusqu'alors insoupçonnés.

4. Peu importe votre mode de pêche. Ce qui compte c'est que la truite sache ce qui l'attend. Ne lésinez pas sur le nombre de « ploc » et de « plouf », lancez votre « rapala » n'importe comment (un pêcheur m'a parlé d'un « rataplan » *sic*), accrochez-vous, décrochez-vous dans les gerbes d'herbes sèches et de branches cassées. Si vous pêchez à la mouche, à vous la démonstration de compétition, bien en contre-jour au-dessus de la rivière. Geste ample, double traction, et si votre lancer ne vous satisfait pas, arrachez en cisillant l'eau de façon que Dame Fario sache bien que ce lancer-là ne comptait pas et que le suivant sera meilleur.

5. Le pêcheur de la rive opposée, c'est l'ennemi. Partant de ce principe, vous pouvez ajouter que tous les pêcheurs de la rive en face sont des... imbéciles. Si vous changez de rive, comme par hasard, ils ont aussi traversé. N'hésitez donc pas à venir voir de près si leur mouche arrive bien au ras de votre berge, surtout si vous avez vu qu'ils ont eu beaucoup de mal à l'atteindre et que vous ne seriez pas capable d'en faire autant. C'est une façon de rétablir l'égalité.

6. Si vous êtes un fanatique de la pêche au pas de course, il vous faudra doubler nombre de pêcheurs. Pour éviter toute perte de temps, dépassez-les sans vergogne et rabattez-vous en leur faisant une « queue de poisson », expression que l'on ne peut mieux utiliser. Lancer ainsi en travers de soies et de lignes diverses est toujours une source d'imprévus et de discussions plus ou moins amicales.



Arrêtons-nous là pour la première leçon. En respectant ces six règles essentielles, vous pouvez être sûr d'être un parfait pêcheur imparfait. Vous pourrez également être assuré de faire bredouille et d'être responsable de quelques autres. N'oubliez pas de quitter les lieux en laissant les portes d'herbages ouvertes afin que le fermier puisse faire un jogging matinal en récupérant ses bœufs sur les chemins du canton (...).

*Cinquante ans de pêche sportive, cela n'est pas sans laisser quelques souvenirs ! Alors égrenons le temps et offrons aux lecteurs ces merveilleux moments riches en émotions. En Normandie sur la Touques ; en Écosse sur la Spey, la Tay, la Ewe ; en Irlande sur la Blackwater ; en Islande, où un monde minéral et volcanique cache les trésors que sont la West Ranga ou la Midfjadara ; au Canada qui offre les plus belles émotions ou dans le Grand Nord... tous ces lieux à l'abri du monde vous enchanteront par la nature sauvage de leurs rivières. Reportages, nostalgie et humour, rêve et évasion. Paru aux éditions du Pécari le 12/12/2008.*

# La Lettre de l'AIDSA

n° 3 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre 2010

## La suite du mot du Président de la page 1

Quelle aubaine pour les « saumoniers de tout poil » de se faire entendre. J'entends, d'ici de là, des voix qui s'expriment pour que l'AIDSA soit le porte-parole des associations locales proches du terrain. Ne comptez pas sur moi, ni sur l'AIDSA pour nous substituer aux associations locales qui expriment la diversité et la richesse de nos bassins hydrographiques.

J'ai été alerté par un collègue de notre association sur le combat que mènent depuis plus de dix ans les pêcheurs du bassin de l'ELLÉ au sujet de la microcentrale du PONT ROUGE. Je pense qu'il est du devoir de l'AIDSA de rejoindre le collectif de 18 associations qui s'est créé autour de cette question du respect de la réglementation.

De la même façon on ne peut qu'être inquiet sur l'implantation d'une importante décharge en amont du bassin de cette même rivière à proximité de la commune de PLOURAY. Une pétition circule, une de plus me direz vous, mais je vous invite à la signer et à la faire signer.

Soyons capables de mettre noir sur blanc ce qui devrait nous unir pour la défense du saumon atlantique et en laissant de côté ce qui nous divise. En disant cela je sais que je ne fais pas preuve ni d'originalité, ni de nouveauté. Mais sachez que vous trouverez l'AIDSA pour prendre toute sa place dans ce débat.

La Secrétaire d'État à l'Écologie a annoncé au mois de novembre dernier le non renouvellement de la concession des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit sur la Sélune. Ces barrages devront être arasés.

L'année 2010, année de la Biodiversité, voilà une occasion unique de se mobiliser concrètement pour la restauration des habitats de cette magnifique rivière tributaire de la Baie du Mont-Saint-Michel.

L'AIDSA a besoin de votre soutien financier pour aller de l'avant.

Aussi, un grand merci à ceux qui l'ont déjà fait.

Pour ceux qui sont en retard, vous n'avez donc pas reçu la carte de membre ci-dessous :



N'oubliez pas d'adhérer ou de renouveler votre adhésion sur 2010, voire 2011. Il est temps de le faire.

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'adhésion que vous pouvez aussi télécharger depuis le site Saumonmag.com.

Individuels : 40 € Cotisation-abonnement (pour un versement supérieur, un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année).

Personnes morales et institutionnels : 140 €

Le président, Jean ALLARDI

Note : Comme vous avez pu le constater, la Lettre Saumons a quatre mois de retard, nous manquons de bénévoles suffisamment disponibles. Elle compte pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2010. Mille excuses pour ce contretemps, la prochaine Lettre est prévue pour la fin de l'année.